



Toulouse, le 29 janvier 2015



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Rectrice de l'Académie de Toulouse,
Chancelière des Universités

A Mesdames, Messieurs,
Membres du CAVL

**Objet : Compte rendu du CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE
du 26 janvier 2015**

Présidente : Madame Hélène Bernard, Rectrice de l'Académie de Toulouse,
chancelière des universités.

Rectorat

Direction de l'Action
Educatif et de la
Performance Scolaire
Cellule Vie Scolaire

Référence
2014/2015

Dossier suivi par

Hélène PASTOR
Proviseure Vie Scolaire
Déléguée Académique à la
Vie Lycéenne

Helene.pastor1@ac-toulouse.fr
05 34 44 88 29

Secrétariat
Anne-Marie VIEU
viesco@ac-toulouse.fr
05 34 44 88 59

Télécopie
05.34.44.88.06

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Représentants des lycéens

- Laura VALAX, Lycée du Castella, Pamiers,
- Cassian POINT, Lycée Professionnel François Camel, Saint Giron, s,
- Ludovic LAYRAL, Lycée Ferdinand Foch, Rodez,
- Hugo LE GALL, Lycée Professionnel Jean Vigo, Millau,
- Florian JOSE, Lycée Déodat de Séverac, Toulouse,
- Fiantra RASOLONDRAIBE, Lycée Clémence Royer, Fonsorbes,
- Emma DEFAUD suppléante, Lycée Raymond Naves, Toulouse,
- Elisa MARION, Lycée Professionnel Guynemer, Toulouse,
- Guillaume RIEU, Lycée Professionnel Guynemer, Toulouse,
- Enzo CAZENEUVE, Lycée Pardailhan, Auch,
- Aymeric TOREILLES, Lycée Professionnel Pardailhan, Auch,
- Anaïs FIGEAC, Lycée des Métiers Gaston Monnerville, Cahors,
- Adrien ANDURAND, Lycée Professionnel Hôtelier Quercy-Périgord, Souillac,
- Alice LAGLEIZE, Lycée Victor Duruy, Bagnères de Bigorre,
- Sébastien DURBESSON, Lycée Professionnel Lautréamont, Tarbes,
- Amandine TORSET Lycée Victor Hugo, Gaillac,
- Maeva PAPINI, Lycée Professionnel Le Sidobre, Castres,
- Mélanie MEMIER, Lycée François Mitterrand, Moissac,
- Lucas LONGOUR Lycée Professionnel des Métiers du Bâtiment, Beaumont de Lomagne.

Est excusé :

- Mehdi BOUMAISA, Lycée Raymond Naves, Toulouse

Membres présents :

- Hélène PASTOR, Proviseure Vie Scolaire, Déléguée Académique à la Vie Lycéenne,
- Malik-François BRIHOUM, référent académique laïcité.

Personnalités désignées :

- Bernard PALLEC, Doyen des Inspecteurs d'Académie- Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, IA-IPR EVS,
- Brigitte QUILLHOT-GESSEAUME IA-IPR, Déléguée Académique à l'Action Culturelle,
- Paul MAYOR, Conseiller Technique, chef de l'Équipe Mobile de Sécurité,
- Laurence JANIN, Coordinatrice Académique du CLEMI,



2/4

- Jean-Marie BASTIANELLI, Proviseur du lycée Pierre de Fermat à Toulouse.
- Valérie CARLES, Provisseure adjointe du lycée Clément Marot de Cahors,
- Françoise DUFOUR, CPE au lycée Raymond Naves de Toulouse.

Sont excusés :

- Félix NAVARRO, Médecin Conseiller Technique de la Rectrice,
- Lucyna MOARI, Inspectrice Pédagogique Régionale Établissements et Vie Scolaire,
- Isabelle FICAT, Provisseure du lycée Bourdelle de Montauban,
- Dominique TODO, Provisseure adjointe du lycée Stéphane Hessel de Toulouse

Représentants du Conseil Régional de Midi-Pyrénées :

- Nadia PELLEFIGUE, Vice-Présidente,

Sont excusés :

- Viviane ARTIGALAS, Vice-Présidente,
- Guilhem SERIEYS, Conseiller Régional.

Représentants des parents d'élèves :

- Mireille BELLION-ETIENNE, secrétaire générale, FCPE 31,
- Cécile LETURE, PEEP Union Académique Toulouse.

Est excusée :

- Hélène ROUCH, présidente suppléante FCPE 31.

Personnalités qualifiées :

- Hervé GUEGAN, Délégué Régional de la Ligue de l'enseignement Midi-Pyrénées CRAJEP,
- Pierre ARRIEUMERLOU représentant de M. Frédéric RAME Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Sont excusés :

- Olivier-Ronan RIVAT, Président du CRIJ de Toulouse,
- M. MARGAIX, Directeur du CRIJ,
- Frédéric RAME, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Invités permanents :

- Laurent SOUTENET, Directeur de Cabinet, Responsable du Pôle Civique,
- Marianne BOUZIGUES, Directrice de la Communication,

Est excusé :

- Benjamin PAUL, Directeur du Cabinet Adjoint.

Invités :

- Christophe PIOMBO, Délégué Académique au Numérique,
- Carole BOUTET, professeur de philosophie au lycée Bellevue d'Albi,
- Olivier LOUBES, invité d'honneur, historien, professeur agrégé en CPGE au lycée St Sernin de Toulouse.

Ouverture de la séance à 14 heures.

Madame la Rectrice ouvre la séance de ce CAVL organisé exceptionnellement afin d'entendre l'avis des lycéens élus au sujet du projet d'enseignement d'éducation morale civique (EMC) qui sera mis en place à la rentrée 2015.



Les lycéens élus au CAVL ont travaillé durant la matinée à la préparation de cette séance, encadrés par la DAVL, Hélène PASTOR, par le référent laïcité, Malik-François BRIHOUM et par un enseignant en Histoire-géographie du lycée Saint-Sernin, Olivier LOUBES.

Il avait été demandé aux établissements des élus lycéens au CAVL d'organiser une rencontre préalable avec les élus des CVL spécialement sur l'étude du projet de programme de l'EMC. C'est la synthèse de ces travaux qui sera ici débattue.

3/4

Après avoir remercié les membres du CAVL pour leur présence et leur mobilisation, Madame la Rectrice souligne que les événements dramatiques récents font écho à ceux que l'Académie de Toulouse avait vécu en 2012 et qu'il est donc important de mobiliser l'ensemble de la communauté autour des valeurs de la République : laïcité et tolérance.

Après un bref historique de l'histoire de la construction de la laïcité en France et, en particulier, de l'histoire de l'école républicaine, Madame la Rectrice interroge :

Comment vivre ensemble ? Doit-on "ré-interroger" les valeurs républicaines afin de se les "ré-approprier" ? Comment s'emparer de ces événements afin de sensibiliser nos jeunes et les éduquer à l'information ?

Les textes du projet du programme de l'EMC ont été étudiés préalablement et les 11 mesures publiées tout récemment par le ministère ont servi de cadre aux discussions. Ainsi, la réflexion menée peut se structurer autour de 3 verbes d'action :

Nommer : Le terme de morale civique a soulevé de nombreuses questions car il n'est pas explicite pour tous les lycéens. Pourquoi ne pas préciser morale laïque et civique ?

Enseigner : L'Enseignement civique, juridique et social (ECJS) existe déjà mais pas dans toutes les filières. Il est souvent considéré par les enseignants comme une variable d'ajustement pour les programmes d'histoire-géographie. Il n'est jamais évalué en tant que tel.

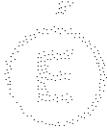
Ritualiser : C'est une définition qui échappe aux lycéens. Les symboles de la république (devise, drapeau, hymne) sont liés au domaine militaire et ne sont pas assez représentatifs de leur adhésion aux valeurs républicaines.

De la discussion qui s'engage entre les membres du CAVL, il ressort que le "Vivre ensemble" n'est pas constitué uniquement par les règles civiques qui structurent la vie quotidienne, il est aussi question d'humanisme que l'on doit expliciter auprès des jeunes. L'enseignement de l'EMC doit être transversal et transdisciplinaire. Il doit s'appuyer sur des méthodes d'enseignement différentes comme la démarche de projet, les débats, le développement de l'esprit critique, l'éducation aux médias et les productions produites par les lycéens.

Les associations partenaires de l'école ont également leur rôle à jouer et travaillent déjà avec nos jeunes sur les thèmes de la discrimination, de la lisibilité de la presse, de l'usage d'internet et des réseaux sociaux ...

Cet enseignement ne doit pas être un simple affichage dans l'emploi du temps des élèves mais être explicite au quotidien, à travers des productions (type TPE) ou des espaces d'expression (cafés citoyens), des rituels comme des rencontres sportives ou culturelles (théâtre, poésie, prises de paroles, débats argumentés), des remises de prix, des prises de responsabilité au sein des établissements (MDL, journaux, sites ENT)... Cet enseignement nécessite aussi un apport de connaissances.

Les élèves élus ont notamment souligné l'importance des connaissances du fait religieux. Peut-être faudrait-il lier l'EMC davantage aux programmes d'histoire et géographie des classes de collège (6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}), et le développer dans le cadre de l'accompagnement personnalisé (éducation aux médias, aux débats argumentés) ou des enseignements d'exploration (littérature et société).



La journée de la laïcité célébrée le 9 décembre pourrait être une journée banalisée consacrée à des débats, trop peu utilisés dans les classes. Faire de cette journée une "agora lycéenne" qui concrétiserait les projets et l'acquisition des apprentissages nécessaires à leur mise en œuvre, favoriserait leur sentiment d'appartenance à une collectivité et fédérerait l'ensemble des acteurs autour des valeurs républicaines.

La séance est close à 16h50.

4/4

Hélène BERNARD

Relevé des débats lors de la matinée de travail du 26 janvier 2015 avec les élus au CAVL

Avant de faire la synthèse des réflexions sur l'EMC, il nous a paru judicieux de demander aux élèves comment ils avaient vécu les derniers événements tragiques.

L'actualité vécue par les lycéens :

Il ressort des discussions que les établissements ont été très autonomes dans l'organisation de la minute de silence et l'information donnée aux lycéens. Les différences sont très marquées.

Certains proviseurs n'ont pas hésité à demander aux enseignants de prendre le temps de discuter avec leurs élèves en classe. Dans ce cas, la minute de silence demandée a été respectée par tous car les élèves en ont compris le sens.

Lorsque les établissements ont organisé de manière directive cette minute de silence (par exemple rassemblement de toutes les classes dans la cour) elle a été bien suivie. Si les consignes n'avaient pas été clairement données auparavant, elle n'a pas, ou peu, ou mal, été suivie et les élèves ont regretté ce manque d'organisation.

Un établissement a transformé un mur en espace d'expression pour les élèves. Ce qui a été apprécié des élèves.

Certains CDI ont fait des expositions de dessins ou de caricatures.

Les élèves auraient souhaité que les enseignants parlent avec eux de cette tragédie, cette discussion aurait permis à ceux qui ont refusé la minute de silence de pouvoir s'exprimer et surtout ne pas être stigmatisés.

En effet certains élèves musulmans ont été mal à l'aise car bien que désapprouvant les assassinats, ils n'étaient pas d'accord pour voir le prophète caricaturé. Mais beaucoup d'enseignants n'ont pas voulu lancer le débat de peur d'éveiller des conflits.

Les élèves ont beaucoup communiqué à travers les réseaux sociaux mais ils ont été livrés à eux-mêmes et à leur propre réception de l'information sans décodage, sans connaissances, sans réponses à leurs questions : Peut-on tout dire ? Jusqu'où ? Par tous ?

Les élèves ont apprécié l'engagement des adultes comme par exemple le discours d'une CPE, d'origine maghrébine, avant la minute de silence, pour attirer l'attention sur le risque d'amalgame entre musulmans et terroristes.

En conclusion sur ce point : les élèves souhaitent que lorsque des événements graves ont lieu, il puisse y avoir débats en classe et expression libre des élèves. Ils souhaitent que le fait religieux puisse être mieux enseigné aux élèves car la méconnaissance est source d'intolérance.

Les établissements ont accepté pour la plupart de lancer un débat avec les élèves élus au CVL sur l'Enseignement Moral et civique.

Voici ce qui ressort de ces synthèses :

Les constats :

- Le mot « moral » mérite d'être explicité et mieux compris car il est lié à une notion judéo chrétienne de bien et de mal, qui n'a pas, selon certains, sa place à l'école.
- L'esprit critique des élèves n'est pas développé faute de débats argumentés en classe et de possibilités d'expression.
- Les religions ne sont pas bien enseignées, ou bien de manière partielle et inégale.
- La notion de laïcité n'est pas comprise car jamais vraiment approfondie.
- Les enjeux de la société contemporaine ne sont pas assez abordés dans les disciplines. L'enseignement de l'ECJS est souvent escamoté.

Les demandes :

- La possibilité d'avoir une heure de débats interactifs par semaine pour confronter les idées et aiguiser l'esprit critique (genre café citoyen).
- L'enseignement de la philo dans toutes les filières et ne pas attendre la classe de terminale.
- Un enseignement de l'ECJS réel et différencié et dans toute les filières.
- L'éducation aux médias et à l'utilisation des réseaux sociaux.

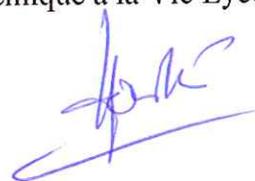
L'EMC :

- Ne pas en faire un cours magistral afin de favoriser la parole des élèves
- Cet enseignement doit être transversal et transdisciplinaire.
- Il doit être lié à l'actualité dans le monde
- L'ensemble de la communauté éducative doit pouvoir expliciter et communiquer sur les valeurs républicaines telles que : tolérance, lutte contre les discriminations, égalité des chances, accessibilité, respect des autres, droit, justice, liberté d'expression, égalité
- L'ensemble des thématiques abordées dans ce projet de programme doit vraiment être abordé dans les classes de tous niveaux et pour tous les élèves.
- La connaissance des différentes religions doit être présente car elle est un élément essentiel du « vivre ensemble ».
- Le triptyque républicain « Liberté, égalité et fraternité » devrait être maintenu, la proposition « Liberté, égalité ...justice » étonne ...

Mise en œuvre de cet enseignement :

- Enseignement de l'EMC en « barrette » afin que les enseignants puissent tourner et enrichir les débats.
- Traiter les sujets sous forme interdisciplinaire avec une production des élèves qui serait évaluée de type optionnelle (genre TPE).

Fait à TOULOUSE le 30 janvier 2015
Hélène PASTOR, Déléguée Académique à la Vie Lycéenne



CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

19 et 20 janvier 2015

❖ Déroulé et ordre du jour

Lundi 19 janvier 2015

Travaux préparatoires de la séance plénière avec les lycéens

Centre International de Séjour Maurice Ravel – 6 avenue Maurice Ravel -75012 PARIS

14h : Accueil et installation des représentants lycéens

15h : Tour de table de présentation

15h15 : Présentation et échanges autour du CNVL. Intervention d'Ali Rabeh, délégué national à la vie lycéenne

15h45 : Echange autour de l'acte II de la Vie Lycéenne et de la circulaire du 17 juillet 2014

19h : Dîner

20h : Les priorités du mandat 2014/2016, choix des questions adressées à la Ministre lors de la séance plénière du CNVL

Mardi 20 janvier 2015

Séance plénière du CNVL

*Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – Salon Jaune –
101, rue de Grenelle – 75007 PARIS*

9h : Accueil café

9h30 : Désignation des représentants des lycéens amenés à siéger aux conseils d'administration de l'ONISEP et de l'UNSS

9h45 : Discussion autour de l'actualité et des initiatives lycéennes dans le cadre de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République

11h : Installation de CNVL par la Ministre. Séance de questions/réponses, puis retour sur l'actualité.

12h : Cocktail dînatoire

❖ Compte Rendu et bilan

✚ Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires se sont déroulés au CISP. Étaient présents M. Ali Rabeh DNVL ainsi que les DAVL de différentes académies comme celles de Rennes, Aix Marseille, Nantes et Créteil, et l'ensemble des élus lycéens du CNVL. Toutes les académies étaient représentées à l'exception de la Guyane (en raison d'une absence de DAVL et donc de CAVL), de la Corse (où les élections de CNVL n'ont pas été organisées) et de la Martinique. Pour des raisons techniques l'élu de la Martinique a pu rejoindre la capitale seulement pour la séance plénière du lendemain.

Après le tour de table de présentation, M. Ali Rabeh est intervenu en réponse aux premières demandes pratiques formulées par les élus. Le DNVL a assuré que le nombre de CNVL est fixé à trois pour cette année scolaire, et que les modalités au sujet de l'organisation seront mieux anticipées. En effet, certains élus se sont plaints des délais d'envoi des convocations, trop tardif, voir même inexistant pour une élue, qui a été prévenue par ses homologues du CNVL. De plus la question de légitimité du CNVL a été rapidement abordée : sur les 33 élus qui représentent près 1,5 millions de lycéens, seulement deux sont issus de lycées professionnels.

Le Conseil National de Vie Lycéenne est certes une instance consultative. Comme l'a rappelé l'élue CSE cette instance a deux fonctions : d'une part, présenter aux lycéens élus les grandes orientations politiques du ministère et d'autre part recueillir leurs avis et leurs doléances. Les mandatures précédentes ayant réussi à concrétiser plusieurs propositions, les membres du CNVL de cette année, afin de s'inscrire dans la continuité, souhaitent pouvoir réaliser un bilan en fin de mandature. Les partenariats entre le Ministère et les DAVL vont être favorisés, tout comme les réunions inter-CAVL, et l'idée de Rencontres Européennes pour la vie lycéenne a été évoquée.

Les élus ont ensuite pu prendre connaissance de l'Acte II de la Vie lycéenne, puis en débattre. Après plus de deux heures de discussion il s'est avéré que ces préconisations ne sont pas toujours mises en œuvre dans les établissements. Puis la circulaire a fait l'objet d'une attention particulière. Elle présente les mesures que le Ministère retient du rapport parlementaire qu'est l'Acte II pour la Vie Lycéenne. Certains élus ont pointé la mise en place souvent difficile de cette circulaire. Par exemple, il a été relevé des disparités dans le traitement de la participation des élus aux instances (absences comptabilisées ou non selon les établissements) Le DNVL s'est prononcé pour une uniformisation des pratiques.. Les élus ont aussi rappelés que les semaines de l'engagement doivent être effectuées dans tous les lycées afin de promouvoir les instances auxquelles nous appartenons au même titre que les CVC (Conseil de Vie Collégienne).

Le DNVL a annoncé que les Fonds de Vie Lycéenne ont été doublés pour les CAVL. De ce fait les élus ont évoqué la nécessité de revoir l'utilisation et la répartition de ces fonds. Enfin, la formation indispensable des élus a été évoquée.

En raison du temps important consacré à l'étude de l'Acte II de la vie Lycéenne, nous n'avons pas pu travailler sur de la Charte des droits et devoirs de l'élue lycéenne comme il était prévu. Toutefois, nous avons fait le constat que les droits lycéens n'étaient pas respectés, car le plus souvent même pas connus. Comme solution à ce problème un élu a proposé la création d'une Charte des Droits Lycéens,

qui au même titre que la Charte sur la Laïcité, serait affichée dans l'ensemble des établissements scolaires, cette initiative concernerait cette fois-ci l'ensemble des lycéens français.

- Les priorités du mandat 2014/2016
 - Mettre en place de la Charte des Droits Lycéens
 - Favoriser l'autonomie dans les instances comme le CVL, ou le CAVL
 - Instaurer un réel cadre serein au lycée
 - Valoriser l'engagement lycéen et donc les instances lycéennes
 - Faire du CNVL une vraie instance, force de proposition

✚ Séance plénière

Choix des représentants lycéens aux CA de l'UNSS et de l'ONISEP

ONISEP : Lucas Wozniack (Académie de Poitiers) et Sandy Belkacem (Académie de Strasbourg)

UNSS : Clément Tougeron (Académie de Nantes) et Maayane Pralus (Académie de Paris)

Sarah (Académie Aix-Marseille) et Victor Cassan (Académie d'Amiens)

- Installation du CNVL par Madame la Ministre

Dans sa première intervention, Madame la Ministre a tout d'abord dit être heureuse de voir la jeunesse engagée dans des instances qu'elle souhaite améliorer en restant à l'écoute et en donnant les moyens nécessaires. Elle a ensuite insisté sur l'importance de la presse au sein des établissements scolaires ainsi que la valeur de nos expériences et notre devoir de transmission.

Après cette introduction, la parole a été donnée aux lycéens afin de poser les questions préparées la veille.

- ✓ Première question : Les droits lycéens sont bien trop souvent méconnus, et cette méconnaissance entraîne leur non-respect. Serait-il possible de rédiger une Charte des droits affichée dans l'ensemble des établissements ? Par ailleurs, à propos de l'Acte II de la vie Lycéenne : qu'en est-il aujourd'hui ?

- La Charte des droits : « c'est une excellente idée : il faut apprendre l'importance du droit aux élèves, le meilleur moyen est qu'ils l'écrivent eux-mêmes, et au-delà des droits, les règles du vivre ensemble ». Toutefois, Madame la Ministre n'a pas donné de détails sur sa réalisation.

- L'Acte II : en restant évasive à son propos, elle a souhaité rappeler, suite à l'intervention d'un élu qu'elle restait à l'écoute de nouvelles propositions qui amélioreraient la vie lycéenne.

- ✓ Deuxième question : A propos des moyens utilisés pour favoriser les semaines de l'engagement, plusieurs propositions ont été présentées à Madame la Ministre, telles que

l'ouverture des lycées vers l'extérieur par l'implication des acteurs locaux comme les associations, et la banalisation de temps au niveau national...

La Ministre a dit vouloir « investir davantage » dans ces événements comme la Semaine de la citoyenneté et de l'engagement, et la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, afin de prévenir les actes, comme la récente agression d'un élève à Châteauroux. En ce qui concerne la Vie Lycéenne la Ministre affirme « On compte sur vous, parce que personne n'est plus prescripteur à l'égard des jeunes que les jeunes eux-mêmes ».

- ✓ Troisième question : Au sujet de la réforme hôtelière, la forte mobilisation de ces lycéens et leurs revendications (ne pas enlever de pratique) est-elle prise en compte par le ministère ? Un report de cette réforme est-il envisageable ?

Même si cette interrogation était du ressort des prérogatives du Conseil Supérieur de l'Education, les élus ont quand même tenu à poser cette question lors de la séance plénière.

- Réponse formulée par la DEGESCO. Les programmes de cette filière dataient de 25 ans, la réforme était, d'après le ministère, nécessaire. Elle maintient néanmoins 8 semaines de stage pratiques, durée qui reste cependant largement au dessus de toutes les autres filières technologiques. Et comme l'a rappelé la DEGESCO, cette filière est un BAC technologique ; elle ne doit pas ressembler à un BAC pro. 82 établissements se trouvent actuellement en grandes difficultés. La réforme sera adoptée malgré tout à la rentrée 2015.
- ✓ Quatrième question : L'ECJS devrait être enseigné dans toutes les filières ? Est-ce possible ?
- A partir de la rentrée 2015, l'ECJS, va être remplacé par l'EMC (Enseignement Moral et Civique) dans les filières générales, pas de précisions concernant les BAC professionnels.

Les élus ont demandé si les lycéens allaient être consultés à propos du programme de l'EMC, car l'importance de la place du débat dans cette nouvelle matière ne doit pas être négligée. Madame la Ministre a répondu de manière positive, mais en restant vague sur la mise en application de cette consultation.

Madame la Ministre a conclu ce temps de questions/réponses en citant Hannah Arendt : « *c'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal* ». Elle a ajouté ensuite que les cours d'ECJS doivent être centrés sur l'actualité, afin de donner les moyens aux élèves de comprendre, de s'exprimer, et de penser.

- Discussion libre

Suite à cela, c'est engagé entre Madame la Ministre et les élus du CNVL un temps de dialogue autour essentiellement de l'actualité française du début de mois de janvier mais aussi et surtout à « l'Après Charlie ». Quelques témoignages de réactions locales face à ces événements ont été relatés par les élus du CNVL dont les élus d'Outre-mer qui ont signalé que les informations ont du mal à être relayées. Suite à quoi, l'importance du dialogue a été

de nouveau mise en évidence. Les théories du complot et les amalgames sont encore bien trop présents dans l'esprit de certains lycéens. L'intervention extérieure de sociologues et de philosophes dans les établissements a été proposée pour permettre une diversité de point de vue. Ces apports aideraient à une meilleure compréhension de l'actualité et de notions complexes telles que la laïcité, la liberté...

Face à ses interventions, Madame la Ministre a montré sa volonté de mettre sur un pied d'égalité tous les lycéens de France, afin que tous, au même titre puissent faire entendre leur voix. En plus d'une multiplication des débats, Madame la Ministre a soutenu l'idée de création de murs d'expression dans les lycées afin que tout le monde puisse s'exprimer, même les plus timides. Afin de satisfaire les besoins actuels impératifs, les directives adressées aux personnels encadrants des lycées français se devront d'être extrêmement claires, pour une homogénéisation la plus parfaite possible.

Pour finir, en accord avec l'intervention d'élus, Madame la Ministre a insisté sur le rôle majeur du CNVL et de toutes les autres instances lycéennes. Ils véhiculent les valeurs de l'Ecole de la République, le civisme, le respect, la liberté d'expression etc. De même, Madame la Ministre a tenu à nous rappeler notre devoir qui est de « de faire le pont » entre le ministère et les lycéens.

Même si la tâche s'avère complexe, cette mandature extrêmement dynamique est prête à relever ce défi et bien d'autres encore ...

Merci, aux élus SLG présents au CNVL pour leur aide à la rédaction de ce compte rendu, et à tous les autres pour cette première rencontre, qui malgré les difficultés au démarrage, c'est avérée par la suite tout à fait pertinente.

Laura VALAX
Elu CNVL de l'Académie de Toulouse